

AVIS - PROPOSITION DE MODIFICATION DU STATUT D'ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER POUR L'ÉCOLE LE VITRAIL

La CSDM invite l'Alliance à se prononcer sur la modification du statut de l'école Le Vitrail pour les années 2015-2016 à 2017-2018, afin d'ajouter les ordres d'enseignement préscolaire et primaire à l'école.

Nous ne pourrions pas répondre de façon positive à cette invitation. En fait, dans ce dossier, l'APPM déplore la désinvolture de la partie patronale au Comité pédagogique de consultation (CPC) qui semble faire l'économie de vérifications minimales de conformité et d'exactitude dans les renseignements qu'elle fournit. Des décisions déjà prises, des travaux déjà en cours pour aménager l'édifice de la rue Boyer, des termes de la *Loi de l'instruction publique* qui ne sont pas respectés dans le processus de consultation, des justifications et explications incomplètes suite à nos demandes, la remise de documents incomplets un après l'autre, les tous derniers en date du 1^{er} décembre, tout cela ne peut que nous conduire à la conclusion qu'il nous est impossible de donner notre approbation au changement de statut de l'école Le Vitrail.

Par conséquent, voici la résolution adoptée par le Conseil d'administration dans ce dossier :

- Considérant que l'Alliance ne s'oppose pas à l'enseignement alternatif, mais doit s'assurer de l'équité dans le financement des postes enseignants et l'admission des EHDAA dans les écoles;
- Considérant que la CSDM n'a pas tenu compte des réserves et des conditions émises par l'Alliance dans ses avis précédents concernant le statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier;
- Considérant que la CSDM n'a aucunement respecté l'esprit et la lettre du processus de consultation puisque selon toutes apparences, les décisions sont déjà prises avant la consultation;
- Considérant qu'à ce jour, les représentants de la CSDM n'ont pas pu fournir les objectifs précis, les buts et les visées du projet présenté pour l'école Le Vitrail et qu'aucune démonstration n'a été faite sur le bien-fondé de l'ajout de l'ordre d'enseignement préscolaire-primaire à l'école;
- Considérant que l'Alliance s'inquiète de la cohabitation du préscolaire-primaire-secondaire, notamment par rapport à l'organisation scolaire et au respect de la convention collective des enseignants;
- Considérant que la CSDM a déposé des documents incomplets en CPC et n'a pas respecté le processus prévu à la LIP pour la consultation;

L'Alliance ne peut se prononcer en faveur de la proposition de modification du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier pour l'école Le Vitrail, telle que présentée par la CSDM au Comité pédagogique de consultation (CPC).

